

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1044-1 Stratégies de résolution
de problèmes

Décroche
tes **rêves**

Québec 

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1044-1 Stratégies de résolution de problèmes

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01164

ISBN 2-550-43990-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative.....	2
3	Contenu.....	3
3.1	Notions	3
3.2	Habiletés	3
4	Tableau des pondérations.....	4
5	Justification des contenus et de leur pondération	5
6	Comportements observables.....	6
7	Spécifications de l'épreuve	7
7.1	Type d'épreuve.....	7
7.2	Contexte de partenariat.....	7
7.3	Type de résultat.....	7
8	Références bibliographiques.....	8

PROGRAMME : Services d'intégration socioprofessionnelle

VOLET 1.2.4 : Développement cognitif

COURS : ISP-1044-1 Stratégies de résolution de problèmes

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1044-1 Stratégies de résolution de problèmes. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.

2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.

3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.

4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.

Conséquences

1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.

2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.

3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.

4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Utilisation de stratégies de résolution de problèmes**
 - stratégie privilégiée et étapes qui s’y rattachent;
 - avantages découlant de l’utilisation d’une stratégie privilégiée;
 - points forts et points à améliorer en matière de résolution de problèmes;
 - moyens pour utiliser des stratégies de résolution de problèmes dans sa vie professionnelle.

3.2 Habiletés

- **Comprendre**

Capacité à déterminer une stratégie de résolution de problèmes à privilégier et les étapes qui s’y rattachent, ainsi que les avantages découlant de son utilisation.

Capacité à déterminer des points forts et des points à améliorer en matière de résolution de problèmes.

Capacité à déterminer des moyens pour utiliser des stratégies de résolution de problèmes dans sa vie professionnelle, et à donner des raisons justifiant ses choix.

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« intention poursuivie » proposée dans le cours ISP-1044-1 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'intention poursuivie dans le cours, soit « **utiliser des stratégies de résolution de problèmes** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des précisions, des critères de participation et des objectifs opérationnels de second niveau énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **comprendre** l'utilisation de stratégies de résolution de problèmes.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Déterminer une stratégie de résolution de problèmes à privilégier, et les étapes qui s'y rattachent, ainsi que les avantages découlant de son utilisation.	En raison : - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel de transfert des apprentissages.
- Déterminer des points forts et des points à améliorer en matière de résolution de problèmes.	En raison : - de l'exercice du sens critique.
- Déterminer des moyens pour utiliser des stratégies de résolution de problèmes dans sa vie professionnelle, et donner les raisons de ses choix.	En raison : - du potentiel de recherche de sens; - du potentiel de transfert des apprentissages; - de l'apport au processus d'intégration à l'emploi.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions

Utilisation de stratégies de résolution de problèmes

100 %

Habiletés

Comprendre

100 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numérotation de la case (dimension) du tableau de pondération

↓

1)

40 %

À partir d'une mise en situation décrivant un problème (situation difficile ou conflictuelle) qui se présente à l'intérieur d'un contexte de vie professionnelle, déterminer :

- une stratégie à privilégier pour résoudre le problème en précisant chacune des étapes qui s'y rattachent (20 %);
- deux avantages découlant de l'utilisation de cette stratégie de résolution de problèmes (10 % par avantage).

Critères :

- pertinence de la stratégie de résolution de problèmes retenue et présence de chacune des étapes qui s'y rattachent;
- cohérence des avantages retenus.

20 %

En se reportant aux activités réalisées durant le cours, déterminer :

- deux points forts en matière de résolution de problèmes (5 % par point fort);
- deux points à améliorer en matière de résolution de problèmes (5 % par point à améliorer).

Critère :

- pertinence des points forts et des points à améliorer retenus.

40 %

En se reportant aux différentes activités réalisées durant le cours, déterminer :

- deux moyens pour utiliser davantage des stratégies de résolution de problèmes dans sa vie professionnelle (10 % par moyen).

Pour chacun des moyens retenus, donner une raison justifiant son choix (10 % par raison).

Critères :

- pertinence des moyens retenus;
- cohérence des raisons fournies.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte trois parties.

La première partie de l'épreuve porte sur la notion « une stratégie à privilégier, les étapes qui s'y rattachent et les avantages de son utilisation ». Elle ne doit pas excéder 60 minutes. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. L'utilisation des notes de cours, de l'information recueillie et du « journal de bord » réalisé durant le cours est permise.

La deuxième partie de l'épreuve porte sur la notion « points forts et points à améliorer en matière de résolution de problèmes ». Elle ne doit pas excéder 30 minutes. Elle se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours, de l'information recueillie et du « journal de bord » réalisé durant le cours est permise.

La troisième partie de l'épreuve porte sur la notion « moyens pour utiliser des stratégies de résolution de problèmes dans sa vie professionnelle ». Elle ne doit pas excéder 30 minutes. Elle se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours, de l'information recueillie et du « journal de bord » réalisé durant le cours est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.
- DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.
- LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.
- LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.
- LEGENBRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.
- MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

